

Fiche descriptive des indicateurs du PGRI 2022-2027

Date :	1er trimestre 2022
N° indicateur	Nom de l'indicateur
27	Taux des SLGRI portées par une ou des collectivité(s) locale(s)

Fiche documentaire	
Question(s) évaluative(s) associée(s)	Le PGRI contribue-t-il à améliorer la gestion de crise et le retour à la normale ?
	Le PGRI facilite-t-il le développement de la culture du risque et la mobilisation des différents acteurs (élus, citoyens, acteurs économiques ?
	Le PGRI permet-il d'améliorer la gouvernance locale sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ?
Objectif(s) du PGRI concerné(s)	3–Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise
	4 - Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque
Sous-objectif(s) du PGRI concerné(s)	3B – 4D – 4E – 4F – 4H - 4I
Disposition(s) concernée(s)	3B7 – 4D1 – 4E2 – 4F3 – 4H1 - 4I2
Titre de la disposition (si besoin)	
Thématiques concernées	Culture du risque – Gouvernance - Mise en sécurité du patrimoine culturel exposé à un aléa d'inondation
Service responsable de l'indicateur	DRIEAT/SPPE/MSEP

Fiche descriptive			
Type d'indicateur	Résultat	Cible 2027	100 %
Unité de mesure	Proportion (%)		
Périodicité de la mesure	Triennal		
Données de base	Nombre de Stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) sur le bassin. Identification de la structure porteuse de chaque SLGRI		
Sources des données de base	Site de l'État en département (arrêté préfectoral désignant les parties prenantes) – Site de la DRIEAT (arrêté préfectoral listant les SLGRI, leurs périmètres, et leurs objectifs)		
Modalités de collecte des données de base	Tableau de suivi de l'indicateur 27 à mettre à jour aux différentes échéances par la DRIEAT		
Modalités de calcul de l'indicateur	Calcul de l'indicateur par la DRIEAT avec la formule : <i>Nombre de SLGRI portées par une structure porteuse de type collectivité locale (collectivités territoriales ou leurs groupements)/Nombre total de SLGRI du Bassin Seine-Normandie.</i> NB : En cas de co-portage, il suffit d'avoir une collectivité locale dans les co-porteurs.		
Tendance souhaitée	Hausse		
Résultats	2021	2024	2027
	73,00 %		
Commentaire	Une structure porteuse devait être identifiée pour chaque SLGRI. Un certain nombre de SLGRI est toujours porté par l'État. Cet indicateur permet de mesurer l'appropriation de la gestion des inondations au niveau local pour l'élaboration de la SLGRI ou sa mise en oeuvre. 6 dispositions visent les SLGRI. Un indicateur équivalent existait pour le premier cycle : « Typologie des structures porteuses pour l'élaboration et la mise en oeuvre des SLGRI ». Il a été reformulé à partir de l'indicateur SNGRI « <i>Nombre de SLGRI portées par une collectivité territoriale</i> » en le transformant en taux. En effet, le nombre de SLGRI peut évoluer au cours du troisième cycle. Valeur au 01/12/2021 (Source : PGRI 2022-2027, valeurs: 11 ; 15)		